



INDEX EGALITE FEMMES/HOMMES AU SEIN DE LA SOCIETE REOLIAN MULTITEC

L'index de l'égalité professionnelle a été instauré par la loi « Avenir professionnel » du 05 septembre 2018. Cet index permet aux entreprises concernées d'évaluer sur 100 points le niveau d'égalité entre les femmes et les hommes en s'appuyant sur 4 critères. L'index au titre de l'année 2025 est :

Ecart de rémunération
entre femmes et hommes
à poste et âge comparable
38 pts

Ecart d'augmentations
individuelles
35 pts

Pourcentage de salariées
augmentées dans l'année
suivant le retour de congé
maternité
Incalculable

Nombre de salariés du
sexe sous-représenté
parmi les 10 plus hautes
rémunérations
5 points

Index 92/100 pts